

dement, que la considérations ultérieure de ce bill soit remise à la session prochaine de la législature.
Pour :—l'amendement 12.—**Contre** :—42.
 Le bill d'élection est de nouveau pris en considération en comité ;—sera pris de nouveau en considération vendredi prochain.
 Les autres ordres du jour sont remis à demain.
 Et la chambre s'ajourne.

ANNONCES NOUVELLES.

Vente d'effets du gouvernement.
 Chapeaux.—A. Hamel et Frère.

**L'AMI DE LA RELIGION
 ET
 DE LA PATRIE.**



"Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas."

QUÉBEC, 30 MARS, 1849.

Les journaux apportés à Halifax par la dernière malle anglaise, ne sont pas encore parvenus en cette ville.

Insurrection de Toronto.—Il paraît que le semblant d'insurrection de Toronto a eu du retentissement au dehors comme on pourra le voir par l'extrait suivant du *Courrier des Etats-Unis*. Ce n'a cependant été rien de formidable, et c'est bien le cas de dire : *De loin c'est quelque chose, et de près ce n'est rien.*

Un avis officiel a été donné au département d'Etat, ainsi qu'à l'ambassadeur anglais à Washington, qu'une émeute avait éclaté au Canada, mais on n'en donne ni le lieu ni les détails. La dépêche télégraphique, toutefois, annonce que le 20, tout était tranquille à Montréal, et que l'opposition comptait n'opérer aucun mouvement avant de savoir à quel parti s'arrêterait le gouverneur. Le gouvernement américain paraît disposé à prendre les mesures nécessaires pour qu'une sympathie mal comprise ne vienne pas, comme en 1837, porter atteinte aux relations de paix qui existent entre l'Angleterre et les Etats-Unis. On assure que le général Wool recevra, en cas de besoin, l'ordre de se rendre sur les frontières, pour y maintenir le système de stricte neutralité.

Nous appelons l'attention de nos lecteurs de la Campagne sur le Bill de M. CHAMBERLAIN pour régler l'élection des Marguilliers, que nous publions dans notre feuille de ce jour.

Les fidèles de St. Roch terminent dimanche leur retraite spirituelle. Un chœur de musiciens s'exerce depuis plusieurs jours pour cette imposante cérémonie.

Le fort vent et la pluie que nous avons depuis plusieurs jours ont considérablement ébranlé le pont de glace qui est parti depuis le bout de l'Isle d'Orléans. La glace devant la ville est aussi endommagée et retardera par conséquent la course au trot qui devait y avoir lieu.

Il y avait ce matin du sucre nouveau sur le marché de cette ville. C'est grâce à la grande chute de neige que nous avons eue ces jours-ci.

FROID EXTRAORDINAIRE.—A Vany, dans une province de Norvège le froid a été si considérable (30 degrés centigrades) que le mercure gelait et que les personnes en plein air ne pouvaient respirer. C'est un fait sans exemple dans ce pays.

Louis Tremblay, écr. N. P. de St. Roch des Anabaptistes a bien voulu accepter l'agence de notre journal, pour cette paroisse.

contre la compagnie des diligences du Haut-Canada. On se rappelle que l'an dernier un stage du Haut-Canada conduit par un conducteur ivre, fut précipité dans une marre, près du Sault St. Louis, et que M. Russell est demeuré toute la nuit dans la voiture et gelé d'une si horrible manière que l'emputation des deux bras et d'un pied a été nécessaire. M. Russell privé ainsi de ses membres a intenté une action de dommage contre la compagnie du stage pour avoir employé un conducteur qui était dans l'habitude de s'enivrer et incapable de remplir son devoir, comme la chose a été prouvée dans le cours du procès. Le jury a rapporté un verdict de £4500 contre la compagnie.—*Minerve.*

NAVIGATION SUR L'HUDSON.—On a été tout étonné à Albany le 13 de voir arriver au port le steamboat *Columbia* venant de New-York, qui a fait le trajet au milieu des glaces flottantes qui lui ont causé quelques avaries. La navigation qui est ordinairement close sur l'Hudson en même temps que celle du St. Laurent est donc maintenant ouverte. (*Idem.*)

(Pour l'Ami de la Religion et de la Patrie.)
MONSIEUR LE RÉDACTEUR.

Si vous trouvez convenable d'insérer dans votre journal, une singulière anecdote qui a eu lieu dernièrement dans une Enquête faite au Palais de Justice de cette ville, sans rentrer dans d'autres détails. Avis aux Plaidiers.

Un témoin honnête et scrupuleux, dans son examen en chef se trouvait posséder une assez parfaite mémoire et répondait toujours avec grand scrupule aux questions, avantageusement soumises par l'avocat du demandeur. Et tout à coup je ne sais par quelle fatalité, le voilà en Banque-route de mémoire sur les transquestions à lui soumises par l'avocat du défendeur, il ne se rappelle pas de tels faits. Questions sur questions, réponse, il pourrait se faire &c. je ne me souviens pas. Voilà pour le coup un *Non mi ricordo*. Son témoignage clos, mon témoin, va, je suppose rempli de remords, faire taxer son compte, mettant la main sur la poitrine : monsieur, on ma fait une question, à la quelle j'ai répondu je ne m'en souviens pas, je ne me rappelle pas, corrigez donc cette erreur.

Remarque qu'il va s'en dire que ce monsieur fut silencieux car il n'était pas en son pouvoir de faire telle correction. O tempora, o mores ! Sans réfléchir sur la conduite personnelle de qui que ce soit, Mr. l'Éditeur, vous voyez à quoi est exposé un pauvre plaideur qui a une bonne cause, on rend suspect des témoignages; de témoins plus honnêtes qu'un demandeur qui se sert de témoins ou la mémoire lui est ingrate suivant les circonstances, on arrache, on discrédite, et l'on met sur la paille un non-néte demandeur ou défendeur, par de telles intrigues.

Oh ! canaille dans un coysou devrait régner la lumière que de vouloir se prêter à de tels subterfuges, l'on pourrait observer, "Vae per quem scandalum venit," mais au moins n'y aurait-il pas un autre système de procédure d'enquête qui coûterait moins aux pauvres plaidiers. Et la ou un tribunal, ou un miroir, plus explicite de la vérité serait sous un vrai jour devant le tribunal de la justice.

Pour moi je ne demande que
FIAT JUSTITIA.

P. C. Si le *Canadien* et le *Journal de Québec*, trouvent mes remarques assez correctes ils sont priés de reproduire cet écrit, peut-être que notre Chambre d'Assemblée, introduira un *Proviso*, dans le projet d'un nouveau Bill de Judicature.

Correspondance.

Messire K.—St. Thomas.—Lettre et argent reçus; Vous recevrez par la maille de ce jour, le pamphlet demandé.
 L. F.—Ecr. maire do.—6 mois.
 Messire S.—St. Pierre Rivière du Sud.—6 mois.
 J. F.—Ecr. Lotbinière.—Lettre et argent reçus.
 M. Jean V.—do.—12 mois.
 M. Louis L.—do.—6 mois.
 Messire D. H. L.—St. Roch des Anabaptistes.—Lettre et argent reçus; Merci

ANNONCES.

Vente du Gouvernement.

PAR ENCAN

Seront vendus, par l'Encanteur de Sa Majesté, aux magasins des Casernes, rue Ste. Anne, MARDI prochain, le 3 avril :
 UNE quantité de linge de vieux lits et fouriture en ordre, ustensile de Caserne. Cuivre, Plomb, &c.
 La vente à UNE heure P. M.
 Québec, 30 mars, 1849.

Chapeaux

DANS LE DERNIER GOUT.

LES Soussignés viennent de recevoir par la voie de New-York quelques Caisses de **Chapeaux de Satin**, pour Messieurs.

Ils ont aussi en main un bel assortiment de CHAPEAUX pour MM. du Clergé.
 Ils recevront par les premiers vaisseaux d'Europe leur assortiment général.

A. HAMEL & Frère.

Québec, 30 mars, 1848.

AVIS PUBLIC.

TOUTES personnes qui ont des réclamations contre la succession de feu M. JOSEPH COUTURE, en son vivant, de Québec, maître maçon, sont priés de les présenter au soussigné, et ceux qui doivent à la dite succession sont priés de payer au soussigné à son bureau rue St. George, faubourg St. Jean.

E. TESSIER, Notaire.

Exécuteur-testamentaire.

Québec, 28 mars 1849.

SOUSSIONS POUR PRESBITERE.

MM. les commissaires nommés pour l'EXECUTION d'un PRESBITERE dans la paroisse de St. Valier, recevront des propositions pour le dit ouvrage; MM. les commissaires ne seront pas tenus de prendre le plus bas prix. Pour voir les plans et devis, s'adresser au curé du lieu.
 St. Valier, 28 mars 1849.



Des Bons des Incendies de Québec.

Bureau du Receveur-Général,
 Montréal, 23 mars 1849.

AVIS public est par le présent donné que les porteurs des bons des Incendies de Québec, qui désirent obtenir semi-annuellement paiement, à Québec, de l'intérêt qui leur est dû, pourront le recevoir en s'adressant à FELIX GLACKEMEYER, députer, à l'ancienne bâtisse du Parlement à Québec, qui livrera en double aux demandeurs les formules de reçu nécessaires.

AVIS PUBLIC est de plus donné aux parties en faveur desquelles ces bons ont été accordés sous forme de PRET, que M. GLACKEMEYER sus-nommé est aussi autorisé à demander et recevoir le remboursement de l'INTERET ANNUEL, accumulé ou s'accumulant sur tels bons.
 L. M. VIGER,
 Insp. Gén. de S. M.

PLANCHES ET MARIERS.

A vendre à bas prix!!!

PAR le soussigné Rue du Palais.
 P. GINGRAS JUNR,
 Québec, 14 mars 1848.

Stations du Jeudi-Saint.

Approuvées par Mgr. l'Archevêque de Québec.

PETITE brochure, avec couvert imprimé, contenant les prières pour chaque STATIONS du Jeudi-Saint, à vendre au bureau de ce journal, prix 6 sous.—Grandes réductions de prix pour les marchands.

On se procure cette brochure à la librairie de J. & O. Crémazie, 12 Rue la Fabrique, et chez M. Don, Instituteur, Rue S. Vallier.
 Québec, 28 mars, 1849.

UNE FILLE Canadienne trouverait à se placer dans une famille, à la Haute-Ville, en s'adressant à ce bureau. Une personne venant de la campagne serait préférée.—19 mars, 1849.

UNE CARTE.

Le soussigné est maintenant prêt à recevoir un nombre limité d'élèves à être instruits dans les diverses branches de l'Architecture, de l'Architecture, et du Génie Civil, conjointement, ou séparément, au gré de l'élève. Le soussigné enseigne aussi, mesurement de toute espèce, Géométrie, mathématiques, Mécanique, etc.

CHS. BAILLARGE.

14 mars 1845.

Château St. Louis.

A LOUER,

Bâtisses Wolfe

A LOUER.

Le superbe magasin maintenant occupé par M. McGill, sellier, bâtisse Wolf, Rue St. Jean, s'adresser à
F. EVANTUREL,
 Avocat.
 No. 32, rue St. Louis.
 Québec, 2 Février 1849.

A LOUER A LA POINTE LEVY,
 (En Haut de la côte (à l'Ouest.)

UNE MAISON et DEUX magasins, l'un de 25 sur 50, l'autre de 20 sur 20 pieds, avec jardin, puits et dépendances, dans une excellente place pour le commerce, et propre à une ou deux familles. S'adresser à

ALBERT ANGERS.

Faubourg St. Jean, Rue St. Jean.

Québec, 16 mars 1849.

A LOUER.

PARTIE du Haut d'une maison à deux étages en pierre, située dans la rue St. George, faubourg St. Jean, avec un excellent hangar en brique. Possession donnée au premier de mai. S'adresser sur les lieux, au propriétaire soussigné

PIERRE DROLET,

Québec, 16 février, 1848.

BUREAU DU PRET AUX INCENDIES.

Chambre d'Assemblée, 14 Nov. 1848.

AVIS est par le présent donné qu'une année d'intérêt à raison de quatre par cent sur les débetures du Gouvernement livrés aux Incendies, le 1er Décembre 1847, écherra le 1er Décembre prochain.

Les intéressés sont requis de déposer le montant de l'intérêt qui sera alors dû, au crédit du Receveur Général, soit dans la Banque de Montréal, soit dans la Banque Britannique en cette Ville, sur quoi le Caissier ou compteur de la Banque leur livrera un certificat en double; l'un de ces certificats devra être présenté au soussigné et les parties retiendront l'autre jusqu'à ce que leurs reçus respectifs aient été transmis à ce Bureau par le Receveur Général.

FELIX GLACKEMEYER.

A VENDRE.

700 QUARTS de FLEUR examinée supérieure, Port Hope Mill Brand,
W. Hamilton,
 No. 63, rue St. Pierre,
 Québec 15 décembre 1848.

JOHN D. TRIPP.

EN adressant ses remerciements les plus sincères au public et Messieurs de Québec, ils informent respectueusement qu'il est maintenant prêt à prendre des pensionnaires pour l'hiver à des conditions raisonnables, et assure ceux qui voudront bien le favoriser, qu'il n'épargnera rien pour leur procurer tout le confort possible.

N. B. Gouters et Lunch prêts sous le plus court délai.
 Québec, 1 décembre 1848.

A LOUER,

DU 1er MAI prochain, le Magasin No. 1 rue Sous-le-Fort, Basse-Ville.
 S'adresser à
 P. V. BOUCHARD.
 Québec 17 janvier 1849.

Maitre d'Ecole demandé.

ON a besoin immédiatement d'un INSTITUTEUR, pour la paroisse de Beaumont, s'adresser à

CHS. L. TELLIER, écr.
 Beaumont, 19 fev. 1849. *President.*

ETUDE DE NOTAIRE.

Le soussigné, tenu depuis quelque temps hors de cette ville à l'honneur d'annoncer qu'il a repris l'exercice de sa profession en son bureau actuel, Rue d'Aiguillon, porte voisine de M. P. Gauvreau, Architecte faubourg St. Jean.

EUGENE LÉCUYER.

Québec, 12 Janvier 1848.

Cours populaire de Chimie.

A la demande d'un grand nombre de personnes, le soussigné donnera un

COURS POPULAIRE DE CHIMIE

durant lequel seront exposés par une série d'expériences nombreuses et des explications mises à la portée de tout le monde, les faits les plus curieux, les plus utiles et les plus intéressants de cette science.
 Le cours consistera en huit ou dix séances.

PIÈCE CURIEUSE

d'Horlogerie.

INVENTÉE et exécutée par moi-même, ANTOINE ROUSSAË, demeurant à St. Roch de Québec, rue St. Joseph.
 C'est une horloge-manstre à cinq cadrans dont quatre de 4 pieds de diamètre, indiquent l'heure au dehors, et un de 2 pieds de diamètre à l'intérieur, l'horloge suppose sur un édifice quelconque.

Elle sonne à toutes les heures, demi-heures et quarts d'heure, et préluce à cette opération par des airs variés; donne le signal de l'Angélus aux heures prescrites; indique le quantième du mois au son de la cloche, et peut donner l'alarme aux quatre coins de la cité dans un cas d'incendie. Le mécanisme en bronze a une surface de 6 pieds sur 5 et demi, sur une profondeur de 3 pieds et demi; pèse 750 livres, sans inclure la pesanteur des poids qui s'élève à 850 livres, et celle des neuf cloches pesant ensemble 86 livres. L'horloge opérera 40 jours sans la visiter.

L'achèvement s'en fera prochainement!
 Québec, 7 mars 1849.



LS. LEMIEUX,

RELIEUR,

A TRANSPORTÉ SON ATELIER DE RELIURE

RUE ST. JOSEPH, HAUTE-VILLE,
Au-dessus de chez M. Bethel, Cordonnier,

vis-à-vis chez M. Ls. Bilodeau, marchand
 Québec, 12 février, 1848.

JOSEPH LYONNAIS

LUTHIER.

Rue St. Dominique, vis-à-vis chez Mr
 Frs. Vallée, St. Roch.

L'HONNEUR d'informer le public qu'il a ouvert une boutique à l'endroit ci-dessus et qu'il est prêt à accepter toutes sortes d'ouvrages dans son art. Il se charge de la confection et de la réparation des instruments de musique de la manière la plus élégante et aux conditions les plus avantageuses.
 Québec 22 Décembre 1848,

John Ryan,

A ses Amis et au Public Canadien.



"NOTRE LIGNE."

JAMES O'CONNELL, Irlandais philanthrope de Québec, ayant mis JOHN RYAN, fondateur de la ligne du Peuple, en état d'acheter le bateau à vapeur *Britania*; et comme la machine de ce bateau dans une coque convenable, avec une chaudière suffisante, produit un vitesse égale à celle du bateau à vapeur, le *Montcalm*, les soussignés soussignent et seront portés vis-à-vis leurs noms respectifs. Et aider John Ryan à obtenir une existence au moyen d'une occupation qu'il a suivie pendant un bon nombre d'années.

La dernière partie de ce temps ayant été inutilement dévouée à favoriser le plus bas prix dans le transport des voyageurs et dans le port des lettres qu'il a taché de réduire à deux sous. C'est avec d'autant plus de plaisir que les soussignés aident ainsi John Ryan, qu'il a été privé de la part qu'il avait dans la ligne du Peuple, laquelle il avait plus que qui que ce soit contribué à établir.

Parts \$100 ou scrip, dons, au piéts. Ces dernières garanties, si on l'exige, par hypothèque sur la feuille du Bateau.
 Québec, 5 mars 1849.

AUX VOYAGEURS ET AUX PARTIS DE PLAISIR.

MAISON DES DILIGENCES DE ROUCH

ANCIENNE LORETTE.

Ce lieu favori des voyageurs, et des partis de la ville, est maintenant entièrement prêt pour leur réception, et on a fait tous les arrangements pour leur commodité. On peut se procurer des diners, goûters, &c. sous le plus court délai. Une table de billard a dernièrement été ajoutée à l'établissement. La grande chambre de la maison des diligences, avec les appartements environnants, est très-propre pour ces partis de danse. L'établissement étant conduit par mad. ROUCH, elle se fera un plaisir de prouver à sa demeure actuelle, aux nombreux amis qui ont donné avec tant de bonté leur approbation à sa conduite de l'Hotel St. Léon, son désir de plaire.
 Huites constamment en main.